

Exposition « Les plaques funéraires d'essoldats creusois de la Première Guerre mondiale »



L'existence probable de catalogues funéraires

Les similitudes (matériaux, formes, dimensions, iconographies) observées sur de nombreuses plaques dans différents cimetières, laissent supposer l'existence de « catalogues » funéraires sur le modèle de ceux proposés pour les monuments aux morts ou pour les entourages en fer forgé des tombes. Cette hypothèse semble confirmée par la numérotation de certaines plaques, notamment celles en métal émaillé.

Les ressemblances entre chaque plaque d'une même série laissent peu de doutes sur l'existence d'un fabricant commun. Cependant, aucune trace écrite ne permet aujourd'hui de l'affirmer.



Patrimoine de la Creuse

la CREUSE



Le développement du portrait photographique

898

Dans l'art funéraire, la démocratisation de la photographie entraîne le développement du procédé de photocéramique. Les portraits photographiques sont présentés en un médaillon de forme ovale ou rectangulaire. Les soldats sont photographiés en atelier, dans leur uniforme (plus rarement en civil), en pied, en taille ou en buste. Rares sont les photographes prisés sur le front. D'autres montrent le soldat enfant, accroissant le tragique de la disparition.

Deux signatures de photographes ont été identifiées : De Nussac et Patrimoine.



Déjà des photographies retouchées

Pratique courante à l'époque, la retouche de photographes a permis aux familles d'ajouter sur les portraits des soldats les décorations souvent attribuées à titre posthume. Certaines photographies ont également été colorisées, accroissant le réalisme de la scène.



Patrimoine

Caractéristiques :

➤ Exposition réalisée par le Service Patrimoine du Conseil départemental de la Creuse

➤ Contenu de l'exposition :

- 25 panneaux Roll-Up :

- 1 panneau de présentation

- 24 panneaux photos/textes/croquis

- Panneaux autoportants (aucune grille ni support mural n'est nécessaire)

- Dimension déplié : 85 x 200 cm

- Impression sur film PVC en quadri.

Temps de montage estimé : 40 minutes

Espace à prévoir : 30 mètres linéaires



Pour toute information :

Conseil départemental de la Creuse

Direction des Affaires Culturelles

Service Patrimoine

14 avenue Pierre Leroux- 23000 GUÉRET

05 44 30 29 47

ppinaud@creuse.fr - patrimoine@creuse.fr

la CREUSE
e Département

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTRE DU LOGEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

1 - Demande

➤ La réservation doit s'effectuer auprès du Conseil départemental de la Creuse - Direction des Affaires Culturelles - Service Patrimoine (ppinaud@creuse.fr; 05 44 30 29 47). Suite à la réservation, une convention de prêt sera adressée à l'emprunteur. La décision de prêt ne pourra être prise par le Conseil départemental qu'à la suite de la réception de la convention de mise à disposition signée par les parties prenantes.

Modalités du prêt (prêt gratuit)

EXPOSITION

LES PLAQUES FUNÉRAIRES DES SOLDATS CREUSOIS

de la Première Guerre mondiale

MORT POUR LA FRANCE

Hommage



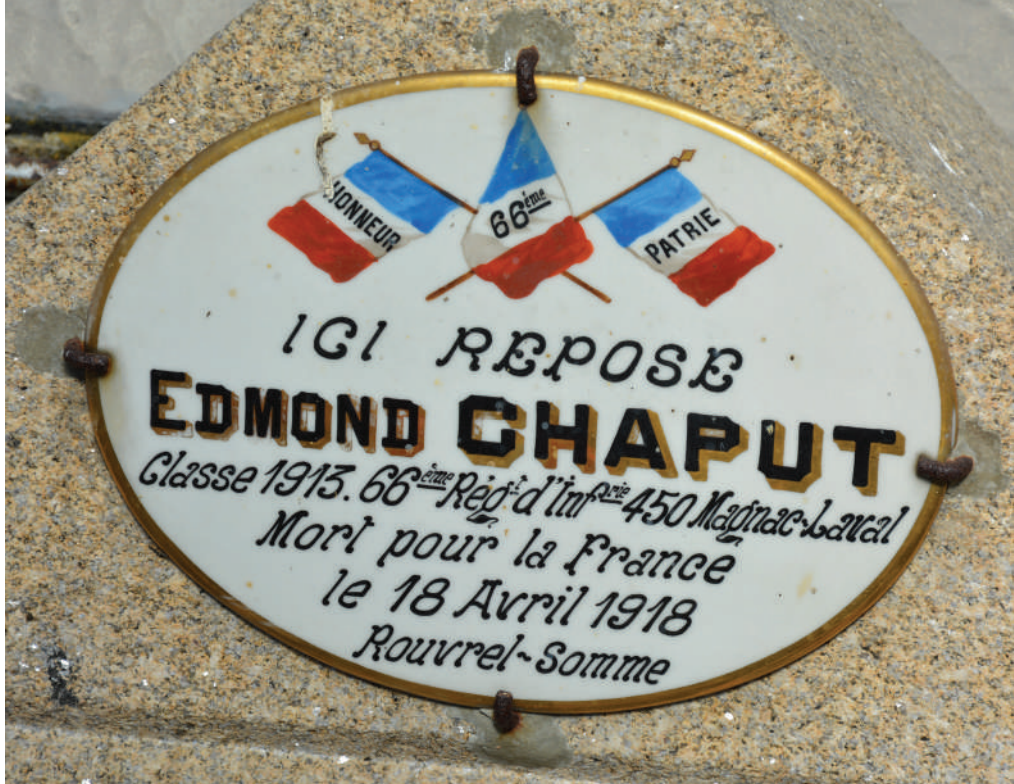
Patrimoine de la Creuse

la CREUSE le Département 1918



Une fabrication locale des plaques en porcelaine...

Les nombreuses plaques funéraires en porcelaine des cimetières creusois sont le travail d'une production régionale. Quatre d'entre elles portent la signature de l'atelier de fabrication ou de décoration.



2 - Durée du prêt

- L'exposition est prêtée pour une durée minimum de 8 jours, suivant le planning de circulation de l'exposition.
- L'exposition est prêtée uniquement à la collectivité, l'association ou la personne en ayant fait la demande et ne peut être présentée dans un autre lieu que celui indiqué dans la convention.
- La durée du prêt prend en compte le temps total de déplacement des panneaux hors du lieu de conservation, préparation et retour compris.

3 - Montant de location / Assurance

- Le prêt est gratuit.
- L'assurance de l'exposition est à la charge de l'emprunteur.

4 - Détérioration / perte

- Toute détérioration ou perte d'un rouleau Roll Up sera facturée à l'emprunteur pour un remplacement à neuf.

5 - Sécurité

- L'emprunteur s'engage à mettre en œuvre les meilleures conditions possibles de sécurité et de conservation des panneaux exposés. Le gardiennage de l'exposition est assuré par le preneur pendant toute la durée du prêt.

6 - Transport

- Dans la mesure du possible, le transport, le montage et le démontage de l'exposition seront effectués par un agent du Service Patrimoine.

7 - Formalisme de l'emprunt et du retour

- Antérieurement au jour de la récupération de l'exposition, le prêteur et le preneur signent un acte d'engagement. Il officialise le prêt.
- À la restitution de l'exposition, ce même acte est signé après vérification du bon état de l'exposition.